Commune de Berchem-Sainte-Agathe
Service de l'Urbanisme
Avenue du Roi Albert, 33
B - 1082 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/11/2026

N/Réf. :	**BSA20083_767_PU**	**BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Rue Hogenbos, 30**
Gest. :	**MB**	**(= en zone de protection de la Villa cottage et son jardin sis au n.33 de la**
V/Réf. :	**AB 9113 087/2026**	**même rue / site à l'inventaire légal)**
Corr:	**Dustin BAELE**	**PERMIS D'URBANISME: Mettre en conformité une maison unifamiliale 4**
NOVA :	**03/PU/2042561**	**façades**
		Demande de la Commune du 14/10/2026

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

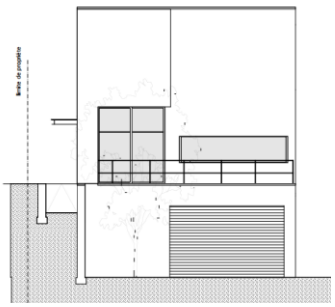
En réponse à votre courrier du 14/10/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/11/2026, concernant la demande sous rubrique.



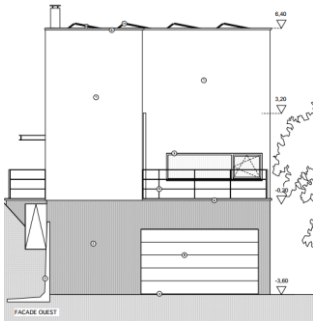
Situation patrimoniale ©Brugis



Photo du bien. Façade ouest. Extrait du dossier



Elévation ouest. Situation de droit. Extrait du dossier



Elévation ouest. Situation de fait. Extrait du dossier

Lors de ses séances des 16 février 2005 (BSA20036_364.pdf) et 7 septembre 2005 (BSA20036_375.pdf), la CRMS avait émis des avis défavorables concernant tant le lotissement de cette parcelle que le projet de construction de cette maison en retrait de l'alignement de la voirie. Le permis a néanmoins été délivré le 24/10/2005 (réf : PU/202971).

La demande actuelle porte sur quelques adaptations mineures du projet réalisé, qui ne remettent pas en cause les motifs ayant fondé les avis défavorables précédemment émis par la CRMS. Dans la mesure où le permis a été délivré et le projet exécuté, la CRMS ne formule pas de remarques concernant les éléments soumis à régularisation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

B. MORITZ
Vice-Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mherla@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; ru-si@berchem.brussels ; urbanisme@berchem.brussels ; dbaele@berchem.brussels